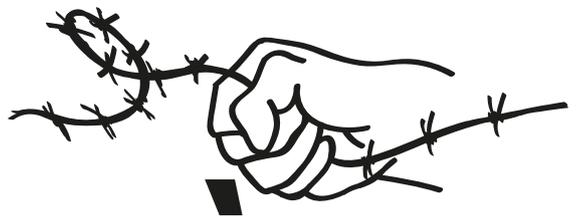


OUVRONS



FRONTIÈRES

BULLETIN BIMESTRIEL D'INFORMATION DES ASTI | SEPTEMBRE-OCTOBRE 2018 | N° 94

Édita

Une rentrée avec son lot quotidien de nouvelles alarmantes. Boucs émissaires de la crise, les migrant-e-s sont pourchassé-e-s, enfermé-e-s dans des camps ignobles par les polices de toute l'Europe, du Moyen-Orient et d'Afrique, ou laissé-e-s aux mains des mafias ; la solidarité est criminalisée, comme le montre le procès des sept de Briançon le 8 novembre prochain.

Cette question sera certes au cœur de la campagne prochaine des élections européennes mais aussi l'enjeu d'un basculement possible entre deux choix de société. L'une, réactionnaire, haineuse, raciste, de repli sur soi, un modèle prôné par les populismes et les mouvements d'extrême droite de tous poils qui semblent tenir aujourd'hui le haut du pavé, de l'Europe au continent américain, des USA au Brésil, sur fond de misère et de désespoir social. L'autre, une société basée sur la solidarité, l'ouverture à l'autre, l'égalité pour tou-te-s, le respect des valeurs humaines fondamentales, la fin de toutes les discriminations et de la barbarie induites par le capitalisme.

La question de la liberté de circulation et d'installation, de l'ouverture nécessaire des frontières pour mettre un terme définitif à l'hécatombe, l'égalité des droits pour toutes et tous est un combat que notre fédération poursuit de longue date mais aujourd'hui de plus en plus nombreux sont ceux et celles qui, engagé-e-s dans la solidarité quotidienne dans ou hors des associations et organisations, y voient concrètement la réponse évidente au désastre humanitaire engendré par les politiques racistes des gouvernements des pays riches de l'Europe et du monde. Toute la question devant nous est comment imposer ces solutions. Avec d'autres forces engagées dans ce combat nous y prendrons toute notre place. 🐾



Référendum Kanaky – Nouvelle-Calédonie

POUR LE DROIT À UNE RÉELLE AUTODÉTERMINATION ET À LA JUSTICE SOCIALE!

Uendredi 2 novembre 2018, c'était la fin de la très courte et tellement discrète campagne officielle pour le référendum du 4 novembre en Kanaky Nouvelle-Calédonie. À la question « *Voulez-vous que la Nouvelle-Calédonie accède à la pleine souveraineté et devienne indépendante?* », la majorité des votant-e-s a répondu non dimanche 4 novembre*, avec une forte et surprenante participation. Tout avait été fait pour ce résultat avec notamment des listes incorrectes et un mode de vote qui privilégie la province loyaliste... Les acteurs institutionnels ou représentatifs ont tous joué leur rôle, dont celui de faire peur à tou-te-s par tous les moyens et manœuvres, et arriver à inquiéter même les Kanak quant aux conséquences d'une indépendance, là où les moyens d'une autonomie irréversible sont pourtant déjà bien en place.

En vingt ans, l'État et ses partenaires légitimistes ont travaillé pour que soit mise en place de plus en plus d'autonomie administrative, mais les pouvoirs régaliens essentiels n'ont pas été transférés. C'est un marché de dupes. En échange de moyens financiers certains, qui ont

OUVRONS  FRONTIÈRES Bulletin bimestriel d'information des ASTI

ÉDITÉ PAR LA *Fasti*

58, rue des Amandiers 75020 Paris

Tél. : 01 58 53 58 53 / Mail : coordination@fasti.org

Facebook : <https://fr-fr.facebook.com/FASTI>

Une information à communiquer, un appel à manifestation à relayer ? Ce bulletin d'information est le vôtre. Envoyer un courriel à coordination@fasti.org.

Pour suivre l'activité de la Fasti en direct, inscrivez-vous sur la liste d'information en envoyant un mail à coordination@fasti.org.

Coordination rédaction : Josie Boucher
Conception et mise en page : Ambre Bragard

L'anticolonialisme, un combat



MANIFESTATION

bénéficié aux grands patrons, aux investisseurs, mais pas aux habitant-e-s sans toit ni aux développements de modèles de vie alternatifs, il y a eu une pression étatique, avec violence et acharnement, sur la jeunesse et plus largement sur le mouvement indépendantiste, pour que ne soit pas remise en question la fonction colonisatrice.

Car c'est bien là que la tromperie réside. En aucun cas, l'État n'a souhaité laisser un processus indépendantiste aller à son terme. Depuis qu'il a été affirmé que « le Caillou » était une colonie, depuis que les moyens ont été mis pour que la population locale soit minoritaire et ne puisse s'exprimer (ni décider de fait), la colonisation reste en place.

Alain Christnacht

Expert ayant travaillé au suivi des Accords de Matignon et Nouméa

[...] il y a quatre sorties possibles de l'Accord de Nouméa [5 mai 1998]: on ne change rien, on a un statut de plus grande autonomie, on a une indépendance partenariale qui peut correspondre à une indépendance association ou, indépendance complète, avec éventuellement des accords mais sans contraintes. Mais avant de choisir un statut, les Calédoniens devront d'abord choisir entre le maintien dans la République ou l'indépendance.

Interview sur *Outremers360*, 12 juillet 2017.

Est-ce cela que la FASTI souhaite? Sûrement pas! Nous pouvons, nous devons, briser le silence et soutenir celles et ceux qui luttent pour décoloniser, que ce soit la Kanaky ou ailleurs! Demain, la Kanaky doit pouvoir être indépendante sans attendre et avec les moyens qu'elle se sera choisis... 🐾

* Le bouclage d'OLF 94 s'est fait juste au lendemain du référendum

Hommage à **GISÈLE FELHENDLER**

Gisèle, animatrice infatigable de Sortir du colonialisme et organisatrice des Semaines anticoloniales et antiracistes depuis des années, nous a quittés le 16 septembre dernier. La FASTI a tenu à lui rendre hommage.



« C'est avec une profonde tristesse que nous avons appris le décès de Gisèle. Plusieurs membres de la FASTI et des ASTI ont eu le plaisir de travailler avec elle dans le cadre de *Sortir du colonialisme* et d'apprécier son énergie, son militantisme, sa gentillesse. Nous garderons en mémoire les moments partagés lors de réunions de travail, du salon anticolonial et de la Fête de l'Humanité, ainsi que son combat contre le colonialisme, le racisme et le patriarcat. Le Mouvement des ASTI rend hommage à cette militante infatigable et s'associe à la tristesse de sa famille, ses proches, ses ami-e-s, camarades de lutte à qui nous adressons nos sincères condoléances. »
Odile Fravard, ancienne co-présidente de la FASTI et présidente de l'association Femmes en Luth de Valence, qui a également partagé les combats de Gisèle, a salué sa mémoire en ces termes :

« Gisèle Felhender, à jamais résistante enthousiaste et déterminée, sans compromission sur les choix essentiels, travailleuse acharnée et cependant toujours ouverte au dialogue, toujours souriante, toujours prête à en rire. Elle a été de tous les combats: solidarité avec le peuple palestinien et avec tous les peuples opprimés, campagne BDS, salon anticolonial... Et c'est tout cela qui enrichira encore nos combats d'aujourd'hui et de demain. Totalement étrangère aux conflits de personnes et de pouvoirs, elle n'eut de cesse de rassembler, avec sa présence bienveillante, son dévouement, sa droiture, son humour et une exceptionnelle intelligence des êtres humains et des situations. Au terme de son long combat de battante contre la maladie, combat digne et courageux, Gisèle Felhender "s'en est allée", selon l'euphémisme usité, le 16 septembre 2018... Et, ironie de ce voyage transfrontalier (?), la "Grande Faucheuse", elle disait toujours qu'elle ne voulait pas la voir, eh bien... elle ne l'a même pas vue entrer! » 🐾

« Préférence nationale » pour le RSA en Guyane

PLUTÔT QUE DE LE COMBATTRE, LE GOUVERNEMENT APPLIQUE LE PROGRAMME DE L'EXTRÊME DROITE

Créé en 2006, le collectif MOM - Migrants outre-mer – rassemble aujourd'hui quatorze associations françaises dans l'objectif notamment d'alerter sur les discriminations légales et les violations des droits humains dont les personnes étrangères sont victimes en outre-mer. Partie prenante de ce collectif, la FASTI reproduit ci-après son dernier communiqué. L'état d'exception dans les territoires d'outre-Mer, et particulièrement à Mayotte et en Guyane, connaît actuellement un renforcement sans précédent. La mesure d'exclusion pour le RSA contenue dans le projet de loi finances l'illustre parfaitement, tout comme les diverses exceptions contenues dans la loi asile et immigration du 10 septembre 2018 (qui durcit notamment le droit à la nationalité à Mayotte), le décret du 23 mai 2018 (qui vise à accélérer la procédure d'asile en Guyane) ou encore la fermeture du bureau préfectoral des étrangers pendant de longs mois à Mayotte.

A l'article 27 du projet de loi de finances pour 2019 consacré à la recentralisation du Revenu de solidarité active (RSA) en Guyane et à Mayotte¹, le gouvernement a glissé une mesure d'exclusion des personnes étrangères (non ressortissantes de l'Union européenne).

Le droit au RSA est depuis 2004 soumis à une condition d'antériorité ininterrompue de titres de séjour de cinq années en métropole et dans les DOM, mais, déjà, de quinze années à Mayotte depuis 2012. La réforme ferait passer en Guyane de cinq à quinze années cette condition. Elle irait jusqu'à l'étendre aux bénéficiaires potentiels du RSA majoré (pour cette prestation, qui concerne des parents isolés, seule une condition de régularité, non d'antériorité de titres de du séjour, est prévue en métropole et dans les autres DOM, Mayotte compris)².

Cette réforme revient de fait à exclure du RSA les personnes étrangères, même celles résidant avec un titre de séjour depuis très longtemps. En raison des pratiques des préfetures, en effet, il est impossible de pouvoir justifier d'une continuité complète durant une durée aussi exorbitante, car lors du renouvellement des titres de séjour, interviennent des ruptures, de quelques



semaines à quelques mois, faisant « repartir les compteurs zéro » pour l'acquisition de la durée exigée. L'exclusion de fait des personnes étrangères pour l'accès au RSA, qui s'observe déjà de plus en plus souvent en métropole, alors que l'exigence d'antériorité ininterrompue de titres n'est « que » de cinq années, sera systématique en Guyane avec une durée portée à quinze années, comme elle l'est déjà à Mayotte (où le service public des étrangers est même fermé depuis plusieurs mois !)³. Cette condition n'est certes pas de la « préférence nationale » (ou européenne) d'un strict point de vue juridique⁴ mais elle en a les effets. Contraire aux principes d'égalité et de non-discrimination, sa légalité est probablement très douteuse au regard de la Constitution ou des textes internationaux : dans un avis portant sur le projet d'ordonnance d'extension du RSA à Mayotte, le Conseil d'État avait d'ailleurs considéré qu'une condition de quinze années méconnaîtrait le principe d'égalité constitutionnel⁵.

Le gouvernement doit cesser de faire siennes les revendications de l'extrême droite⁶.

Nous demandons aux parlementaires de refuser une telle dérive. 🐾

Communiqué du collectif Migrants outre-mer, 10 septembre 2018

Signataires : Aides, Cimade, Comede, FASTI, GISTI Ligue des droits de l'Homme (LDH), Section de Cayenne de la LDH, Médecins du Monde

1 – Projet de loi de finances pour 2019, n° 1255, déposé à l'Assemblée nationale le lundi 24 septembre 2018 - Article 27 p. 95.

2 – Sur les textes relatifs à cette condition, voir les liens consacrés au RSA et aux droits sociaux en outre-mer.

3 – Voir « Mayotte : les guichets préfectoraux fermés depuis avril 2018 aux personnes étrangères », reprenant notamment des communiqués du Défenseur des droits, de la Cimade et de la Ligue des droits de l'Homme.

4 – Voir ce qui s'appelle en droit une « condition de nationalité ».

5 – Avis du Conseil d'État du 20 mai 2010 (figurant sur le site Internet du Conseil d'État et dans le Rapport 2012 du Conseil d'État, volume 1, page 202).

6 – Voir « Les minima sociaux et les étrangers : faut-il accompagner et légitimer plutôt que combattre l'extrême droitisation en cours ? », par Antoine Math, *Combats pour les droits de l'homme (CPDH)*, 8 décembre 2016.

L'anticolonialisme...

7 octobre 1961 - 17 octobre 2018

57^e ANNIVERSAIRE - VÉRITÉ ET JUSTICE!

Nous publions ci-dessous des extraits de l'appel à manifester à Paris et dans plusieurs villes pour commémorer le massacre des Algériens dans Paris par la police de l'État français sous les ordres de Papon le 17 octobre 1961 – un appel auquel la FASTI s'est associée avec de nombreuses associations, syndicats et partis depuis plusieurs années. Le massacre du 17 octobre 1961 sera longtemps laissé dans l'ombre, et des zones d'obscurité persistent toujours: d'où la revendication maintenue, 57 ans plus tard, de vérité et de justice.

Le 17 octobre 1961, des dizaines de milliers d'Algériens manifestaient pacifiquement à Paris contre le couvre-feu discriminatoire qui leur avait été imposé par le gouvernement de l'époque dont le Premier ministre, Michel Debré, était hostile à l'indépendance de l'Algérie, et le Préfet de Police Maurice Papon sous ses ordres. Ils défendaient leur droit à l'égalité, leur droit à l'indépendance et le droit des peuples à disposer d'eux-mêmes. Ce jour-là, et les jours qui suivirent, des milliers de ces manifestants furent arrêtés, emprisonnés, torturés – notamment par la « force de police auxiliaire » – ou, pour nombre d'entre eux, refoulés en Algérie. Des centaines perdirent la vie, victimes d'une violence et d'une brutalité extrêmes des forces de police. 57 ans après, la vérité est partiellement en marche. Cependant, la France n'a toujours pas reconnu sa responsabilité dans les guerres coloniales qu'elle a menées – en particulier la Guerre d'Algérie – non plus que dans le cortège de drames et d'horreurs qu'elles ont entraînés, comme ce crime d'État que constitue le 17 octobre 1961 [...]. Nous demandons une parole claire aux autorités de la République, au moment où certains osent encore aujourd'hui continuer à parler des « bienfaits de la colonisation », à célébrer le putsch des généraux à Alger contre la République, à « honorer » les criminels de l'OAS.

Dans ce domaine, il est donc nécessaire que des mesures significatives soient prises [...]. La vérité doit être dite sur l'organisation criminelle de l'OAS que certains, comme au sein de la droite et de l'extrême droite politique, veulent réhabiliter. Ce n'est qu'à ce prix que pourra disparaître la séquelle la

plus grave de la Guerre d'Algérie, à savoir le racisme, l'islamophobie dont sont victimes aujourd'hui nombre de citoyennes et citoyens, ressortissants d'origine maghrébine ou des anciennes colonies, y compris sous la forme de violences policières récurrentes, parfois meurtrières. On ne construit pas la démocratie sur des mensonges et des occultations.

Après plus d'un demi-siècle, il est temps: - Que le Président de la République, au nom de la France, confirme, par un geste symbolique, la reconnaissance et la condamnation de ce crime d'État. Comme il vient de le faire pour l'assassinat de Maurice Audin par l'armée française et pour l'existence d'un système de torture généralisé. Cette

reconnaissance doit s'étendre aux milliers d'Algériens qui en ont été victimes (voir le site www.100autres.org);

- Que l'État français reconnaisse sa responsabilité dans l'internement arbitraire, pendant la Guerre d'Algérie, d'Algériens dans des camps; - Que la liberté d'accès aux archives soit effective pour tous, historiens et citoyens; - Que la recherche historique sur ces questions soit encouragée, dans un cadre franco-algérien, international et indépendant.

À l'occasion de ce 57^e anniversaire, nous exigeons Vérité et Justice [...]. 🐦

Pour le texte complet et signataires: <https://blogs.mediapart.fr/henri-pouillot/blog/131018/17-octobre-1961-17-octobre-2018-57eme-anniversaire-verite-et-justice>



Actualités fédérales

Riace SOLIDARITÉ AVEC MIMMO LUCANO!

Mardi 2 octobre, Domenico Lucano, le maire de Riace, un petit village de Calabre, connu mondialement comme un modèle pour la défense des migrant-e-s en Italie a été arrêté sous l'accusation de favoriser l'immigration clandestine.

Aujourd'hui, obligé de quitter sa ville et de se réfugier à Naples, Mimmo Lucano est la bête noire du ministre de l'Intérieur (ou plutôt de la Propagande) Salvini qui a fait de la guerre aux migrant-e-s en Italie son fonds de commerce raciste et réactionnaire. Ce qu'a construit depuis 1998 le maire de



Riace, dans ce village presque abandonné par ses habitant-e-s et qui a repris vie avec l'accueil des migrant-e-s dans la fraternité et la solidarité, est effectivement l'inverse du modèle de haine de l'autre et de repli sur soi que Salvini veut imposer au peuple italien, comme dans les heures les plus sombres de son histoire. Non content de persécuter Domenico Lucano avec des accusations juridiques fallacieuses et mensongères, Salvini avait projeté de vider Riace de ses occupant-e-s demandeurs-ses d'asile. Pour contrer cette ignominie, une manifestation de 5 000 personnes a eu lieu à Riace quelques jours après l'arrestation de Domenico Lucano. Le gouvernement Salvini a reculé mais la menace persiste. La FASTI est partie prenante de la campagne de soutien à Mimmo Lucano, et nous exigeons la levée de toutes les charges qui pèsent sur lui! 🐾

Plus d'infos : <http://www.roya-citoyenne.fr/2018/10/petition-et-appels-pour-la-remise-en-liberte-immEDIATE-de-mimmo-lucano-maire-de-riace-calabre-italie/>

Boat4People

«Morts et disparus en mer. Guide d'information pour les familles et leurs soutiens» disponible en version web!



Publié en plusieurs langues (anglais, italien, français, arabe et tigrinya), le Guide d'information pour les familles et leurs soutiens contribue à rendre leur dignité aux personnes disparues ou décédées lors de la traversée de la Méditerranée. Il

apporte également un soutien essentiel à leurs proches, car derrière chaque personne disparue en mer, il y a toujours une mère, un père, un-e conjoint-e, des enfants, des cousin-e-s, des ami-e-s, enfermé-e-s dans l'attente, l'angoisse et l'espoir. Un an après la parution du format papier, une nouvelle version du guide en ligne à travers une page web en plusieurs langues : <http://boats4people.org/guide> Boats4People a présenté cette version web lors du Festival Sabir, à Palerme le 12 octobre

Palerme FESTIVAL DES CULTURES MÉDITERRANÉENNES SABIR

Pendant quatre jours, du 11 au 14 octobre s'est déroulée la 4^e édition de ce festival dont le thème était axé sur la Méditerranée et la liberté de circulation des personnes, des idées, des cultures et des droits. Une délégation de la FASTI était présente à cet événement dans le cadre de notre participation active aux réseaux «Boat for people» et Migreurop, ce dernier ayant pris une part active à l'animation de plusieurs ateliers.

Cet événement organisé par plusieurs associations italiennes dont l'ARCI (Associazione ricreativa culturale italiana), engagées dans la défense des migrants avec la participation de plusieurs réseaux internationaux Solidar, Migreurop, EuroMedRights, Forum Civique Européen... s'est déroulée dans une situation particulièrement tendue dans la société italienne mais aussi dans toute l'Europe. Les organisateurs-trices et le public avaient en effet bien présent à l'esprit l'arrestation récente du maire de Riace, Mimmo Lucano (cf. article ci-dessous), qui venait d'être arrêté et accusé d'avoir «facilité l'immigration irrégulière». Symboliquement, les organisateurs de ce festival avaient choisi de présenter cette 4^e édition le jour commémoratif (le 3 octobre) à la mémoire des victimes de

l'immigration, 368 personnes sont mortes noyées au large de Lampedusa en 2013. Cette édition du Festival Sabir a été dédiée à Tesfalidet, un jeune poète érythréen décédé peu après son débarquement à Pozzallo. Durant ces quatre jours qui ont connu une participation importante de représentant-e-s des sociétés civiles italiennes et internationales, des ateliers de formation juridique, des rencontres internationales et de nombreux événements culturels ont permis d'aborder des thématiques de plus en plus d'actualité : la criminalisation de la solidarité, les dérives des politiques d'externalisation des frontières, le rôle fondamental des villes et des ports solidaires et les résistances à construire partout...

Un débat interne entre les organisations et les réseaux présents a également permis

de programmer les initiatives et les campagnes communes à réaliser ensemble au niveau international.

Les déléguées de la FASTI ont participé à ces nombreux ateliers. Les échanges ont été riches et permis de nombreux contacts avec les militant-e-s italien-ne-s, européens-ne-s et venant du pourtour de la Méditerranée et d'Afrique subsaharienne sur les réalités concrètes qui résultent pour chacun-e de la mise en pratique des politiques criminelles de l'Union européenne. Une initiative qui permet d'enrichir nos pratiques et qui participe de la volonté de notre fédération de s'inscrire plus que jamais dans un combat pour la liberté de circulation et d'installation, pour l'égalité des droits, qui ne peut se gagner que dans le cadre d'une solidarité internationale. 🐾

Plus d'infos : <http://www.festivalsabir.it/>

Actualités fédérales

Rencontre nationale du 13 octobre 2018

QUELLES SUITES POUR LES ÉTATS GÉNÉRAUX DES MIGRATIONS ?



Depuis le lancement des États généraux des migrations (EGM) en octobre 2017, 106 assemblées locales se sont formées dans 76 départements français, regroupant plus de 1500 associations. La première session nationale des EGM, qui s'est déroulée les samedi 26 et dimanche 27 mai 2018 à Montreuil, a permis l'adoption d'un *Manifeste pour une autre politique migratoire*. Suite à cette rencontre, plusieurs chantiers ont été entrepris :

– le *Livre de l'inacceptable*, issu des cahiers de doléances remontés par les assemblées locales, est presque finalisé ;

– le renforcement des liens avec des mouvements similaires dans d'autres pays (Italie, Grèce, Belgique) s'est poursuivi ;

– un projet de « feuille de route » pour la suite du processus a été préparé par le groupe de facilitation à partir du compte-rendu d'ateliers de la session nationale.

La rencontre des assemblées locales du 13 octobre dernier avait pour but de réfléchir à la mise en œuvre concrète de cette feuille de route en dégagant des actions prioritaires et en remettant à plat le fonctionnement et la gouvernance du processus.

Il a été décidé de favoriser une organisation plus horizontale pour la suite des EGM en mettant en place des « groupes chantier » autonomes composés et animés par des membres d'assemblées locales ou d'associations nationales. Les premiers « groupes chantier » ont été proposés lors de la journée du 13 octobre sur différentes actions : lancer un mouvement citoyen européen pour les élections de 2019, organiser une mobilisation pour le 18 décembre 2018 (Journée internationale des droits des migrant-e-s), identifier/compiler/diffuser les outils existants contre les idées reçues sur les migrations, etc. Chaque membre des EGM peut proposer un « groupe chantier » pour mettre en place une mobilisation au niveau national. La composition et le mandat du groupe de facilitation ont également été redéfinis. Il sera à présent constitué majoritairement



d'assemblées locales et permettra surtout de faire des ponts entre les « groupes chantier », d'assurer l'organisation logistique des EGM et la communication générale en lien étroit avec ces « groupes chantiers ». Pour sa part, la FASTI a décidé de ne pas renouveler son implication au sein du

groupe de facilitation mais de participer activement aux « groupes chantier », notamment celui pour la construction d'une campagne sur les frontières et celui mettant en œuvre une tournée nationale du *Livre de l'inacceptable*. En effet, ces « groupes chantier » nous semblent être des espaces au sein desquels la FASTI peut davantage porter les analyses et les valeurs du Mouvement des ASTI, notamment celles d'égalité des droits et de liberté de circulation et d'installation. En tant qu'assemblée locale des EGM, vous pouvez soit vous inscrire au sein des « groupes chantier »¹, soit vous inscrire au sein du groupe de facilitation².

1 – <https://lite.framacalc.org/XAumTXKym4>

2 – <https://framaforms.org/inscription-au-groupe-de-facilitation-1540290317>

Soutien à Chantal de RESF 84 contre l'ASE LA SOLIDARITÉ N'EST PAS UN DÉLIT

Message envoyé par l'équipe des bénévoles de RESF Vaucluse / RESF84 que la FASTI a soutenu et relayé dans son réseau.

Chantal est bénévole RESF Vaucluse depuis plusieurs années ; elle est responsable coordinatrice de RESF 84.

Elle est totalement impliquée dans les actions et a contribué à mettre à l'abri, scolariser, régulariser avec RESF 84 plus d'une centaine de jeunes étrangers mineurs isolés. Elle a hébergé par solidarité et héberge encore aujourd'hui. Elle fait l'objet d'une plainte de l'ASE (Aide sociale à l'enfance) pour « Usurpation de fonctions » parce qu'elle a pris l'initiative, au nom de RESF Vaucluse, de scolariser un jeune mineur qui était laissé à la rue et rejeté par l'ASE du Vaucluse de toute prise en charge ; juste parce que Chantal et RESF font ce que l'ASE est censé faire : protéger les jeunes mineurs isolés.

Chantal et RESF l'ont fait par solidarité et par humanité. Elle est convoquée le 12 octobre 2018 à l'Hôtel de Police d'Avignon, suite à la plainte déposée par l'ASE et elle risque un procès et une condamnation. C'est donc RESF et tout le réseau de solidarité qui est en danger et nous nous devons d'être présents ce jour-là et de nous faire entendre.

Chantal n'a commis aucun délit ; n'a usurpé aucune fonction : elle a juste réagi aux carences et à l'inhumanité de l'ASE du Vaucluse en essayant de prendre soin d'un jeune abandonné par l'ASE, donc par l'État.

Merci de signer notre pétition¹ et de la diffuser. 🐾

1 – <https://www.change.org/p/soutien-%C3%A0-chantal-de-resf84-contre-l-ase-qui-l-accuse-d-avoir-secouru-un-jeune-en-d%C3%A9tresse>

soutien-%C3%A0-chantal-de-resf84-contre-l-ase-qui-l-accuse-d-avoir-secouru-un-jeune-en-d%C3%A9tresse

JUJIE STOP À LA JEUNESSE MALTRAITÉE, DISCRIMINÉE!



L' idée est d'occuper l'espace à partir du 20 octobre jusqu'au 20 novembre, et au-delà, et de diffuser un texte ou une vidéo par jour... sur le non-accueil, la maltraitance, la situation critique actuelle des jeunes isolé-e-s étranger-e-s, sur le fait qu'ils/elles sont d'abord considéré-e-s comme des étranger-e-s au lieu d'être considéré-e-s comme des enfants.

Car le constat national est celui d'une volonté politique de ne pas prendre en charge les MIE, de les laisser à l'abandon. Laisse-e-s à la rue pendant des semaines ou des mois, dans certains départements, sans pouvoir être entendu-e-s pour défendre leur droit à une protection, victimes d'une politique de soupçon qui, dans de nombreux cas, aboutit à la contestation de leur minorité, voire (lorsqu'il y a eu prise en charge) à une peine de prison assortie d'une amende, prochainement fiché-e-s avec l'ouverture d'un fichier national biométrique, les jeunes isolé-e-s étranger-e-s sont traité-e-s de façon indigne par les institutions qui devraient assurer leur protection. Et, dans le meilleur des cas, ceux et celles qui bénéficient d'une prise en charge sont abrité-e-s mais confiné-e-s à l'hôtel sans scolarisation et jeté-e-s à la rue le jour même de leur 18 ans.

Un appel à contribution a été lancé par JUJIE pour avoir des témoignages, tribunes, des jeunes, des personnes, associations, collectifs qui les accompagnent, militants, bénévoles contraints de tenter de pallier aux carences de l'État, des Conseils départementaux, de l'ASE... Le but de cette action est, par la multiplication des récits, d'essayer d'intéresser des médias et de déclencher un mouvement d'opinion autour de cette question.

Les textes sont publiés sur notre blog Mediapart (<https://blogs.mediapart.fr/jeunes-isoles-etrangers>), les réseaux sociaux et, nous l'espérons, dans les médias. N'hésitez donc pas de votre côté à les diffuser très largement. 🐾

Cette année, le collectif JUJIE (Justice pour les jeunes isolé-e-s étranger-e-s), dans lequel la FASTI s'investit pleinement, a décidé de lancer une action destinée à mettre le sort des mineur-e-s et des jeunes majeur-e-s isolé-e-s étranger-e-s au premier plan des préoccupations à l'occasion de la Journée internationale des droits de l'enfant, le 20 novembre.

Justice pour les Jeunes Isolé-e-s, Étrangers-e-s

Comme l'année dernière, un appel à mobilisation, au niveau national, est lancé pour la journée du 20 novembre. L'invitation est faite à tous les collectifs et organisations, partout en France, à mettre en place des actions dans chaque commune, chaque ville, en associant, dans la mesure du possible, les travailleurs sociaux à ces actions car partout ces derniers se mobilisent face à la dégradation de leurs conditions de travail et des conditions d'accueil de ces jeunes. La carte postale ci-dessous « Une école, Un toit, Des papiers » sera à distribuer lors de cette journée... pour envoi à Macron.

Justice pour les Jeunes Isolé.e.s Etranger.e.s

Une école
Un toit
Des papiers

ÉGALITÉ DES DROITS

DANS LE RESPECT DE LA CONVENTION INTERNATIONALE DES DROITS DE L'ENFANT

Article 28	Droit de l'enfant à l'éducation : Les États doivent rendre accessibles à tous l'enseignement primaire, secondaire (général ou professionnel) comme l'enseignement supérieur.
Article 19	Les États prennent toutes mesures appropriées pour protéger l'enfant contre toute forme de violence, d'abandon ou de négligence, de mauvais traitements.
Article 2	Les États prennent toutes les mesures appropriées pour que l'enfant soit effectivement protégé contre toutes formes de discrimination.

Les affiches ci-dessous peuvent être utilisées lors de vos manifestations et rassemblements. (Toutes les illustrations sont de Paul Gendrot)
N'hésitez pas à nous contacter pour toute information ou contribution à la campagne « un texte par jour » : prudenceriff76@gmail.com

VRAI OU FAUX ?

TESTS OSSEUX :
Un test osseux peut-il déterminer de manière fiable et précise l'âge d'un individu?
NON !
Les tests osseux ne permettent pas de déterminer de manière fiable et précise l'âge d'un individu. Lire la suite...

VRAI OU FAUX ?

SANS PAPIERS :
Les mineures isolées étrangères sont-elles en situation irrégulière en France?
NON !
Seules les personnes étrangères majeures doivent posséder un titre de séjour. Lire la suite...

VRAI OU FAUX ?

TRANSFERT DE LA PRISE EN CHARGE DES DÉPARTEMENTS VERS L'ÉTAT :
La prise en charge des mineures isolées étrangères représente-t-elle une charge financière insurmontable pour les départements?
NON !
La prise en charge des mineures en danger représente une faible partie des dépenses sociales des départements. Lire la suite...

Aux côtés des Asti

En bref

ASTI D'ANNONAY

Samedi 27 octobre, l'ASTI d'Annonay organise une soirée « Contes sans frontières ».



ASTI DE BORDEAUX

27 septembre, dans le cadre de son cycle de formation, l'ASTI proposait une formation sur « l'accompagnement du demandeur d'asile : quelle aide le bénévole peut-il apporter au demandeur d'asile aux différents stades de la procédure ? »

ASTI DE FAVERGES

L'ASTI était présente au Forum des associations à Faverges. Beaucoup d'échanges ont eu lieu sur l'objectif de l'association qui affichait dans son stand ce que l'ASTI défend et qui est le « poil à gratter » du forum...

Le 14 octobre, l'ASTI participait au videgrenier à Saint-Ferréol dont les bénéfices sont allés à l'aide de familles en difficulté.



ASTI DE VALENCE

Du 27 septembre au 13 octobre va se dérouler dans la vallée de la Drôme la « Quinzaine de l'exil » à l'initiative de plusieurs collectifs drômois. L'ASTI Valence s'est associée à cette initiative en programmant une pièce de théâtre donnée par la compagnie « La Tribouille », de Nantes, de passage dans la région. 🐾

Chalon-sur-Saône

APPEL POUR « TERRE D'ASTI »

En 2017, l'ASTI de Chalon-sur-Saône, active sur tout le département de Saône-et-Loire, a fait le constat suivant : les personnes migrantes qui ont obtenu un titre de séjour ont besoin de consolider leur intégration, l'accès au logement, l'accès aux droits grâce à un emploi stable. Pour cela, la nécessité d'être formées et de trouver un travail adapté dans un premier temps est prioritaire. Forte d'une grande expérience d'accompagnement des publics migrants, l'ASTI a réfléchi aux solutions qu'elle pourrait donner à cette question de l'insertion professionnelle. Suite à une concertation avec des viticulteurs, le projet « Terre d'ASTI » est né. Cette action est destinée à des personnes qui ont obtenu le statut de réfugié,

une régularisation. L'acquisition des compétences techniques viticoles et l'apprentissage de la langue française sont des éléments essentiels pour faciliter l'accès à un emploi stable et durable dans un domaine en tension au niveau de la main-d'œuvre sur notre territoire. Avec le site Hello Asso, l'ASTI a lancé une campagne de récolte de dons pour permettre à six personnes réfugiées de pouvoir acquérir des compétences en se formant et obtenir un travail. Il s'agit d'un travail d'ouvrier viticole. Beaucoup de vignerons cherchent mais ne trouvent pas. Alors, à l'ASTI avec notre partenaire Domaine et villages, nous avons lancé ce projet. 🐾

Pour plus d'informations sur ce projet :

<https://www.helloasso.com/associations/asti-71/collectes/terre-d-asti>

LES ASTI SE MOBILISENT POUR SAUVER L'AQUARIUS

A l'appel de SOS Méditerranée, une vague orange était appelée le 6 octobre pour sauver l'Aquarius et les sauvetages en mer.

Partout en France, d'importantes mobilisations ont eu lieu pour exhorter tous les États d'Europe à :

- Prendre toutes les mesures nécessaires pour permettre à l'Aquarius de repartir au plus vite mener sa mission vitale de sauvetage
 - Respecter l'obligation de porter assistance aux personnes en détresse en mer
 - Assumer leurs responsabilités étatiques en établissant un véritable modèle de sauvetage en Méditerranée.
- Des mobilisations d'autant plus importantes que, la

veille, des nervis d'extrême droite s'étaient permis d'envahir le siège de SOS Méditerranée à Marseille.

Les ASTI ont largement pris part à ces mobilisations partout en France comme à Nîmes, à Valence, au Havre, etc. (voir ci-dessous la photo de la manifestation au Havre). 🐾



FORUM DES RÉSISTANCES AU PLATEAU DES GLIÈRES - ACCUEIL DE LA MARCHÉ SOLIDAIRE.

Nantes «LE GASPROM CONDAMNE FERMEMENT LA RÉPRESSION À L'ENCONTRE DES PERSONNES EXILÉES SUR L'AGGLOMÉRATION NANTAISE»

Suite à l'expulsion violente de plusieurs squats, le GASPROM-ASTI de Nantes a publié ce communiqué dont nous citons des extraits.

En désaccord profond avec la politique de fermeture migratoire de l'État français et de l'Union européenne, nous ne pouvons que nous révolter des traitements subis par différentes personnes exilées et leurs divers soutiens. Localement et malgré les déclarations de solidarité des collectivités locales suite à l'expulsion du square Daviais, le compte n'y est pas. C'est le moins que l'on puisse dire. L'expulsion de l'ancien EPHAD dit de Bréa a entraîné la mise à la rue de 70 personnes. Aucune solution ne leur est proposée [...].

Comme l'avait annoncé Mme Johanna Rolland [maire PS de Nantes], plus aucune occupation de l'espace public n'est tolérée. Ce mépris, qui consiste à ne rien proposer et à s'opposer à toute forme d'auto-organisation, sur la question de l'hébergement se renforce actuellement. La répression s'intensifie. Tout d'abord, les 140 « relogements » évoqués publiquement concernent des hébergements en Centres d'accueil et d'examen des situations (CAES). Ces lieux ne sont donc pas, contrairement aux dires des autorités, des lieux spécifiques à l'hébergement mais bien des lieux destinés au tri des personnes exilées selon leur situation administrative [...]. Les enfermements en CRA sont fréquents [...].

Jeudi 11 octobre, suite à un jugement, un squat a été expulsé. Comme lors de l'expulsion de l'EPHAD, la police aux frontières (PAF) s'est jointe aux autres corps de police pour réaliser des contrôles ciblés et agressifs. Une personne exilée a été arrêtée et emmenée par la PAF au commissariat Waldeck-Rousseau. À l'heure actuelle, nous ne savons pas ce qu'il va advenir pour cette

personne. Un rassemblement de soutien a alors été appelé. Durant celui-ci, dix membres de la brigade anti-criminalité (BAC) sont intervenus très violemment pour arrêter une personne en soutien. Vingt minutes plus tard, une quinzaine de policiers nationaux ont chargé les soutiens présents au niveau de la sortie du commissariat. Deux autres personnes en soutien ont été arrêtées puis relâchées. Mentionnons aussi les dégradations commises par la police dans les locaux d'une association de solidarité suite à l'« enfarinage » de la maire de Nantes le 8 octobre, tout comme le caractère disproportionné des inculpations prononcées contre les auteurs présumés de cet acte.

Ces faits ne sont que quelques exemples très récents et ne signifient pas que ces pratiques sont nouvelles. Elles sont le reflet d'une politique étatique basée sur le repli, le profit et l'autoritarisme. Cette politique d'humiliation et de traque des exilés et de leurs soutiens ne parviendra pas à casser le mouvement de lutte pour l'égalité des droits.

Nous demandons :

- La libération des personnes enfermées
- Un logement inconditionnel pour toutes et tous
- La liberté de circulation et d'installation pour toutes et tous . 🐾



BROCHURE DE LA FASTI

MOBILISATION DEVANT LA PADA

(PLATEFORME D'ACCUEIL DES DEMANDEURS D'ASILE)

15 octobre 2018 – Rassemblement à l'appel du GASPROM et d'autres associations devant le siège de la PADA gérée par l'association France terre d'asile (FTDA) pour protester contre le refus de FTDA d'assurer sa mission d'accompagnement des demandeurs d'asile. Une occasion également d'exiger une réponse à la lettre de plusieurs associations à sa direction pour déplorer les autres problèmes récurrents de la plateforme d'« accueil » des demandeurs d'asile.

Les associations d'aide aux migrant-e-s dont le GASPROM sont confrontées de plus en plus dans leurs permanences à des demandeurs et demandeuses d'asile qui se sont vu-e-s signifier par FTDA qu'ils/elles ne seraient pas assisté-e-s à l'élaboration de leur récit pour leur dossier OFPRA. Ceci est inacceptable, car faisant partie de la mission de la PADA pour laquelle elle est financée par l'État. Comble de son incurie : FTDA renvoie vers une liste d'associations pour assurer cette tâche qui leur incombe, ce qui ferait de nous une « annexe » de FTDA, alors qu'au contraire elles dénoncent cette politique d'asile qui rejette au final la majorité des exilé-e-s.

Les commissions de la Fasti

RETOUR SUR LES COMMISSIONS FEMMES, SÉJOUR EUROPE ET NORD/SUDS DES 22 ET 23 SEPTEMBRE 2018

Les militant-e-s des ASTI se sont retrouvé-e-s les 22 et 23 septembre dans les locaux de la FASTI pour les réunions des Commissions Femmes, Séjour Europe et Nord/Suds. Le week-end a commencé par un temps commun donnant lieu à une rencontre-débat avec Danièle Lochak, professeure de droit public et ancienne présidente du GISTI, sur la codification des dispositions régissant la vie des personnes étrangères.

Ce temps commun s'est poursuivi par un temps de travail et de réflexion sur la campagne de la FASTI pour l'abrogation du code des personnes étrangères (CESEDA), les militant-e-s se sont réparti-e-s en petits groupes pour réfléchir aux arguments permettant de répondre aux points de débat. L'ensemble des réflexions ont été mises en commun et développées davantage en plénière. Enfin, les militant-e-s ont échangé sur la prochaine formation politique prévue les 10 et 11 novembre prochains sur le thème : *C'est quoi « être solidaire » ?*

LA COMMISSION FEMMES

Les militantes des ASTI ont dans un premier temps échangé autour des problématiques rencontrées dans l'accompagnement et les actions de solidarité mises en place en direction des femmes migrantes. Il a été décidé notamment de suivre le fonctionnement du nouveau dispositif d'accès aux PADA mis en place en région parisienne et d'être vigilantes quant à sa généralisation à d'autres régions. En effet, il se fait désormais uniquement par un service téléphonique géré par l'OFII : les personnes doivent appeler elles-mêmes par portable uniquement et sur un numéro payant, l'attente est très longue et beaucoup d'appels n'aboutissent pas...

Un temps d'échange a été consacré plus spécifiquement aux demandes d'asile liées au genre, à travers l'analyse des modifications induites par la loi asile et immigration et leurs impacts sur les femmes demandeuses d'asile,

mais également par la préparation de la rencontre avec l'OFPRA : identification d'exemples de mauvaise prise en compte du genre (entretiens, décisions de rejet) et de suspension. Par ailleurs, la FASTI organise une rencontre publique, dans le cadre du collectif ADFEM (Actions et droits pour les femmes exilées et migrantes), sur ce thème, le 28 novembre, autour de deux tables rondes : *« Quel parcours, quel accueil pour les femmes persécutées ? »* et *« Comment la parole des femmes persécutées est-elle entendue dans la demande d'asile ? »*

Pour finir, les participantes ont initié, lors de cette réunion, un cycle de réflexions autour des *« réalités des migrations féminines actuelles : comprendre pour mieux accompagner »*. Il sera poursuivi lors des suivantes réunions avec l'objectif de sensibiliser toujours un peu plus le Mouvement des ASTI à cette thématique.

La FASTI a participé à la rédaction de la prochaine note de Migreurop *« Femmes aux frontières : les effets invisibilisés de l'externalisation des frontières de l'UE »* qui devrait sortir courant novembre.

LA COMMISSION NORD/SUDS

Lors de la réunion de la Commission Nord/Suds, les militant-e-s ont échangé sur l'intense actualité en mer Méditerranée, notamment sur les nombreux bateaux empêchés d'accoster dans les ports européens et le projet de créer des « plateformes de débarquement » issu du Conseil européen des 28 et 29 juin dernier. Les derniers

chiffres du HCR montrant que *« la traversée de la Méditerranée est plus meurtrière que jamais »*, nous nous sommes intéressé-e-s aux mobilisations nationales en cours : la diffusion de la brochure de la Commission *« Penser la liberté de circulation et d'installation »*, la création d'un site Boats4People de conseils pratiques à destination des familles des personnes disparues, le renforcement des partenariats avec la participation de la FASTI au Festival Sabir à Palerme du 11 au 13 octobre et au colloque de Migreurop sur la liberté de circulation dans l'espace CEDEAO le 30 novembre à Nouakchott. La Commission a décidé de s'intéresser davantage aux analyses/positionnements des associations, militant-e-s, chercheurs des Suds sur la liberté de circulation, ainsi qu'aux répercussions de la politique de l'UE sur ces espaces-là, en produisant une brochure sur le sujet dans les prochains mois.

La question coloniale était également à l'ordre du jour avec les mobilisations transversales telles que le Bandung du Nord, les prochaines semaines anti-coloniales et antiracistes, la mobilisation du collectif Rosa Parks pour un antiracisme politique. La situation en Kanaky à l'approche du référendum et au Sahara occidental a fait l'objet de discussions et les différents outils de sensibilisation/mobilisation ont été mutualisés (expos, films, etc.).

LA COMMISSION SÉJOUR/EUROPE

Les membres de la Commission Séjour/Europe ont travaillé sur les nouvelles

dispositions de la loi du 10 septembre 2018 « pour un droit d'asile effectif, une immigration maîtrisée et une intégration réussie », en se fondant notamment sur l'instruction du ministère de l'Intérieur qui distingue différentes entrées en vigueur des dispositions. Ainsi, les dispositions relatives à l'asile et à la lutte contre l'immigration irrégulière (vidéo-audience devant la CNDA, allongement de la durée maximale de rétention à 90 jours, rétention des mineur-e-s, fixation administrative d'un lieu de résidence à l'étranger qui fait l'objet d'une OQTF avec délai de départ volontaire, etc.) entreront en vigueur le 1^{er} janvier 2019 et les dispositions relatives au séjour, à la nationalité et à l'intégration des étranger-e-s en situation régulière (nationalité à Mayotte, dispositions diverses relatives au séjour, etc.) entreront en vigueur le 1^{er} mars 2019.

Sur la base d'un document de travail sous forme de tableau, les militant-e-s de la commission se sont concentré-e-s sur les dispositions qui concernent le droit d'asile. Dans un premier temps, chaque disposition, qui vide de son sens le droit d'asile, a été explicitée. Puis une réflexion commune a eu lieu sur des possibles pistes de contestations juridiques ou de pratiques pour neutraliser ces dispositions. Ainsi, à titre d'illustration, il est apparu évident, qu'au regard de la dématérialisation

des convocations OFPRA, il convenait de ne plus transmettre les numéros de téléphone des demandeur-euse-s d'asile, ce qui obligera l'Office à convoquer par courrier les personnes.

Lors des prochaines commissions de décembre, les militant-e-s continueront leur analyse de la loi Collomb en se concentrant sur les dispositions concernant le droit au séjour, notamment avec la question de la suspicion que subissent les parents d'enfants français. 🐾

À vos agendas !

Nov.

10
11

FORMATION POLITIQUE ORGANISÉE PAR LA FASTI « C'EST QUOI ÊTRE SOLIDAIRE »

Déc.

1^{er}
02

WEEK-END DE FORMATION DU PÔLE LINGUISTIQUE À LA FASTI

Voir le programme détaillé ci-dessous

Déc.

1^{er}
02

PROCHAINES COMMISSIONS DE LA FASTI

Dans le cadre de la campagne pour l'abrogation du CESEDA, nous aurons le plaisir d'accueillir Olivier Le Cour Grandmaison, historien, sur le thème du Code des étrangers comme code d'exception qui s'inscrit dans la continuité du Code noir et du Code de l'indigénat.

La Fasti propose

La solidarité en son réclame en la revendique. Mais que met-tu derrière ce mot ?

Les 10 et 11 novembre, formation C'est quoi « être solidaire » ?

Un temps proposé aux militant.e.s des ASTI pour réfléchir ensemble et nous renforcer

Formation à l'initiative de militant.e.s des ASTI
Inscriptions, renseignements : coordination@fasti.org

Formation en hébergement collectif à Saint-Denis (93)
Inscription à faire avant le 10 octobre

Participation demandée pour l'hébergement et les repas (20€).
Transport pris en charge par la FASTI

Nombre d'inscriptions actuellement limité à 3 militant.e.s par ASTI (contactez-nous si vous dépassez ce nombre)

POURQUOI LE BUREAU FÉDÉRAL DE LA FASTI DÉCIDE T-IL DE LANCER UNE CAMPAGNE POUR L'ABROGATION DU CESEDA (CODE SUR L'ENTRÉE ET LE SÉJOUR DES ÉTRANGERS ET DES DEMANDEURS D'ASILE)

À l'heure où une énième réforme du CESEDA vient d'être votée et que d'année en année les droits des personnes étrangères sont rognés, nous ne pouvons pas nous contenter d'être dans une posture de dénonciation.

Pour la FASTI les textes de lois ne sont ni discutables ni amendables. Aussi nous refusons le cadre des « négociations » imposé par l'État qui ne permet pas de défendre nos revendications, nos idées et dans lequel la participation des associations sert seulement de caution. Nous devons au contraire adopter une posture offensive pour faire progresser nos valeurs.

Toutes les luttes menées en défense des personnes migrantes ont rendu évident pour beaucoup de citoyen-ne-s solidaires la question de la liberté de circulation et d'installation, comme l'illustre le manifeste adopté par les États Généraux des Migrations. C'est pourquoi il est important aujourd'hui d'aller plus loin et d'élargir la revendication à l'abolition des lois racistes concentrées dans le CESEDA.

Cela fait par ailleurs des années que, de motion en motion, le Mouvement des ASTI réuni en congrès vote pour l'égalité des droits, pour la liberté de circulation et d'installation, pour l'abrogation de toutes les lois racistes et des législations d'exception.

Aussi le BF, mandaté par les ASTI pour faire vivre et mettre en application ces revendications, a décidé lors de sa réunion du 17 mai 2018 de lancer une campagne pour l'abrogation du Code des étrangers, dans la continuité du travail initié au sein de la commission Séjour/Europe.

Bien évidemment, cette campagne sera précédée d'un travail de réflexion interne et de construction d'argumentaires et d'outils auquel tou-te-s les militant-e-s du Mouvement des ASTI sont invité-e-s à participer.

Dans le contexte politique actuel, l'abrogation ferme et définitive du CESEDA nous semble être la seule perspective envisageable. 🐾

Agenda militant

Nov.
08

RASSEMBLEMENT DE SOUTIEN AUX 7 DE BRIANÇON

Appel national de l'association Tous Migrants à un rassemblement devant le TGI de Gap pour soutenir les sept inculpé-e-s de Briançon poursuivi-e-s pour « aide à l'entrée d'étrangers en situation irrégulière en bande organisée ». Signez la pétition « Solidarité avec les délinquants de la solidarité : Nous sommes tous une bande organisée »!

Nov.
20

JOURNÉE INTERNATIONALE DES DROITS DE L'ENFANT

Appel à manifester partout en France par le collectif JUJIE en défense des mineurs étrangers isolés.

Nov.-déc.
31^{er}

MOBILISATION À L'APPEL DU COLLECTIF ROSA PARKS

Deux journées de lutte pour protester contre les inégalités structurelles, le racisme, la ségrégation et le mépris permanent. <http://rosaparks.webflow.io/>



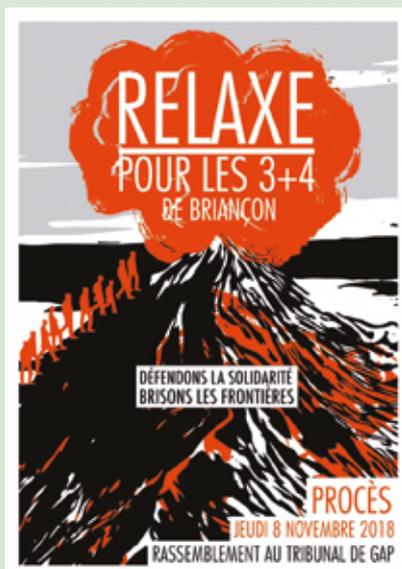
Déc.
18

JOURNÉE INTERNATIONALE DES MIGRANTS

Appel national des collectifs de sans-papiers et de migrant-e-s, syndicats, associations et Marche des solidarités à manifester partout en France pour la Liberté et l'Égalité des droits!

LE 30 NOVEMBRE, C'EST SANS NOUS !

LE 1ER DÉCEMBRE, C'EST 100% NOUS !



À lire, à voir...

LES RÉFUGIÉS DE SAINT-JOUIN, DOCUMENTAIRE D'ARIANE DOUBLET, ARTE, MARDI 23 OCTOBRE À 21H45.



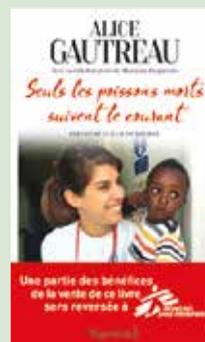
En septembre 2015, la commune de Saint-Jouin-Bruneval se porte volontaire pour accueillir une famille de réfugiés. Une partie des habitants s'organise et rénove un appartement de fond en comble. Et puis, plus rien. Commence une période incertaine, une longue attente. Le maire se heurte à la mauvaise volonté de l'État français et le logement proposé reste vide, pendant des mois. L'hostilité sourde et anonyme s'exprime, mais grâce à la ténacité de certains villageois, enfin, la famille Hammoud arrive de Syrie.

LES MESSAGERS, DOCUMENTAIRE DE LAETITIA TURA ET HÉLÈNE CROUZILLA.



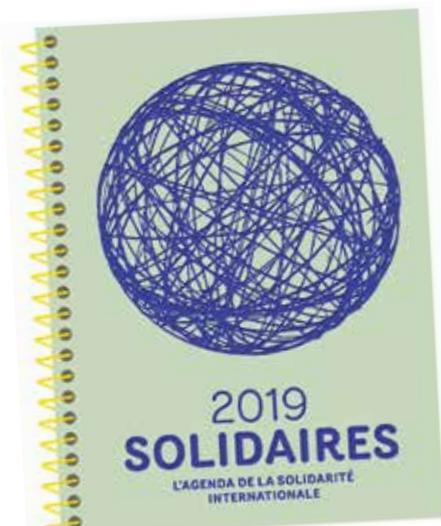
Du Sahara à Melilla, des témoins racontent la façon dont ils ont frôlé la mort qui a emporté leurs compagnons de route, migrants littéralement et symboliquement engloutis dans la frontière. « Ils sont où, tous les gens partis et jamais arrivés ? » Les Messagers se poste sur la frêle limite qui sépare les migrants vivants des migrants morts. Cette focalisation sur les morts sans sépulture interroge la part fantôme de l'Europe.

SEULS LES POISSONS MORTS SUIVENT LE COURANT, D'ALICE GAUTREAU, ÉDITIONS PYGMALION, 2018, 176 PAGES.



Un livre poignant. Alice Gautreau travaille pour Médecins sans frontières (MSF). Elle a embarqué à bord de l'Aquarius, où MSF donne les premiers soins médicaux aux migrants rescapés par les sauveteurs de SOS Méditerranée. Une expérience qui n'a rien fait pour atténuer son indignation. Accouchement en pleine mer, décès évitables – la tragédie du quotidien en Méditerranée centrale était pire qu'elle se l'était imaginé. Pour combattre ce drame, une poignée de volontaires d'une humanité incroyable, petites gouttes d'eau dans un océan d'indifférence, tentent de faire des vagues pour réveiller l'opinion publique. Alice en est convaincue : à grands coups de solidarité, on peut changer le monde!

Pub! AGENDA RITIMO 2019



Un agenda unique en son genre! Plus qu'un « simple » agenda, cet objet est un véritable outil pédagogique. L'agenda de la solidarité internationale offre de multiples informations pour participer à la construction d'une autre société. Il est le fruit d'une collaboration entre différentes organisations qui œuvrent à la transformation sociale.

Vous pouvez le commander à la FASTI